

# DECHETTERIE

## Fayl- Billot ZI de la folie

Lundi		14 - 18 h
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		14 - 18 h
Vendredi	9 - 12 h	14 - 18 h
Samedi	9 - 12 h	14 - 18 h
Dimanche	10 - 12 h	

Du 1 avril au 31 octobre

Lundi		14 - 16 h
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		14 - 16 h
Vendredi	10 - 12 h	14 - 16 h
Samedi	9 - 12 h	14 - 16 h
Dimanche		

Du 2 novembre au 31 mars

## Guide de bonne conduite

### Les usagers doivent :

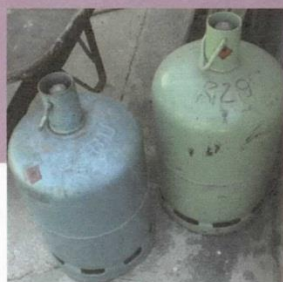
- respecter les règles de circulation sur la déchetterie (arrêts, sens de rotation...);
- trier leurs déchets et les déposer à l'endroit prévu à cet effet;
- respecter les instructions du gardien;
- laisser le site de la déchetterie propre;
- pour ceux dont le véhicule n'est pas immatriculé en Haute-Marne, justifier d'un domicile en Haute-Marne par tout document administratif de moins de deux mois.

### Il est strictement interdit aux usagers de :

- descendre dans les bennes;
- fouiller les contenants, quels qu'ils soient, et récupérer des déchets;
- accéder à la déchetterie en dehors des jours et horaires d'ouverture.

03.25.35.09.29  
www.dechets52.fr

## Les déchets interdits



- Ordures ménagères : déposez-les le jour prévu à la collecte traditionnelle.
- Emballages recyclables : déposez-les le jour prévu à la collecte sélective.
- Déchets d'activité de soins, hospitaliers et de laboratoire (adressez-vous à votre pharmacien).
- Déchets provenant de l'industrie.
- Déchets radioactifs (paratonnerre... adressez-vous aux pompiers).
- Déchets présentant des risques pour les personnes : obus, grenades, bouteilles de gaz...

### Accès

■ Pour les particuliers :  
GRATUIT.

■ Pour les professionnels :  
PAYANT pour les encombrants, le bois traité, les gravats / inertes, les déchets verts et les déchets dangereux.

Les dépôts se font en échange de bons prépayés (contacter le SDEDM pour tout renseignement au 03 25 35 09 29).

GRATUIT pour les autres déchets acceptés.



## Déchets acceptés et leur devenir



**Encombrants** (tout venant, canapés, matelas, vitres...)  
Valorisation énergétique (incinération)



**Métaux**  
Recyclage en aciérie



**Papiers - cartons**  
Recyclage



**Textiles**  
Réutilisation



**Huiles moteur** (de vidange)  
Régénération



**Batteries**  
Démantèlement et récupération des métaux



**Cartouches d'encre et téléphones portables usagés** (au profit de la Ligue contre le Cancer)  
Valorisation matière



**Déchets d'équipements électriques et électroniques : DEEE** (électroménager, radio, hi-fi, vidéo, informatique, TV,...) Valorisation matière



**Radiographies**  
Récupération des sels d'argent



**Pneus**  
Traitement spécifique

Uniquement sur les déchetterie fixes  
**Amiante-ciment non délité** (plaques ondulées, ardoises, tuyaux et canalisations...)  
Stockage en carrière autorisée



**Bois traités**  
Valorisation énergétique



**Gravats / Inertes**  
Stockage en carrière autorisée



**Déchets organiques** (verts et bois non traités) Compostage



**Verre**  
Recyclage



**Huiles alimentaires** (de friture)  
Biocarburant



**Piles**  
Démantèlement et récupération des métaux



**Palettes bois**  
Réparées et réutilisées



**Déchets dangereux** (peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires, bombes aérosols)  
Traitement spécifique



**Lampes** (tubes, néons, ampoules économiques...)  
Recyclage



**Radiographies**  
Récupération des sels d'argent



**Pneus**  
Traitement spécifique

Uniquement sur les déchetterie fixes  
**Amiante-ciment non délité** (plaques ondulées, ardoises, tuyaux et canalisations...)  
Stockage en carrière autorisée



**Bois traités**  
Valorisation énergétique